



LES  
VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

1002 avenue de Tarentaise  
BP 60  
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

Tél : 04 79 55 40 27

contact@versantsdaim.fr

Accusé de réception en préfecture  
073-247300817-20260930-DEL2026-117-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2026  
Date de réception préfecture : 01/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

WWW.versantsdaim.fr

AIME-LA-PLAGNE LANDRY LA PLAGNE TARENTAISE PEISEY-NANCROIX

N° 2026-117

## ÉLECTION DU 2<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME

L'an deux mil vingt-six le 30 septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie  
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoît, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

### Absents excusés :

Mmes COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), MONTMAYEUR Rachèle (donne pouvoir à M. Rémy COUNIL)  
SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

### Absent :

M. PELLICIER Alexandre

En exercice : 23

Présents : 19

Absents : 4

dont pouvoirs : 3

**Date de publication :** 1<sup>er</sup> octobre 2026 au 1<sup>er</sup> décembre 2026

Le Président informe les membres du Conseil communautaire que Monsieur Lucien SPIGARELLI a présenté sa démission de ses fonctions de 2<sup>ème</sup> Vice-Président, en application de l'article L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il précise que cette démission a été acceptée par Madame la Préfète de la Savoie et notifiée à l'intéressé le 14 août 2026, date à laquelle elle est devenue juridiquement effective. Le siège de 2<sup>ème</sup> Vice-Président étant, depuis cette date, régulièrement vacant, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Le Président précise que cette élection emporte modification du tableau des indemnités de fonction des élus, dont le nouveau montant, actualisé en conséquence, sera annexé à la délibération.

Le Président rappelle la délibération n°2026-037 en date du 8 avril 2026 fixant le nombre de Vice-présidents à 5 selon les modalités définies à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il invite le Conseil communautaire à élire son 2<sup>ème</sup> Vice-Président et a rappelé que l'élection a lieu au vote secret, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue (12 voix), il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. La majorité est appréciée

par rapport au nombre de suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de conseillers présents avec voix délibératives n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 22
- nombre de suffrages déclarés nuls par les assesseurs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

| Candidats          | Suffrages obtenus en chiffres | Suffrages obtenus en lettres |
|--------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Rachèle MONTMAYEUR | 22                            | Vingt-deux                   |

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026-037 en date du 8 avril 2026 portant sur la fixation du nombre de vice-président ;

VU le procès-verbal de l'élection, annexé à la présente délibération ;

VU le résultat du scrutin ;

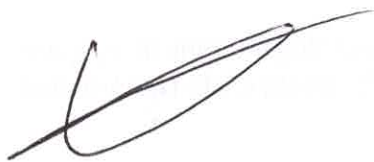
**PROCLAME** Mme Rachèle MONTMAYEUR 2ème Vice-présidente de la Communauté de communes Les Versants d'Aime et la DÉCLARE installée.

**DIT** que le tableau des indemnités de fonction des élus, actualisé pour tenir compte de la présente élection, est annexé à la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 30 SEPTEMBRE 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Christian VIBERT



Le Président,  
Rémy COUNIL

